



FONCTION PUBLIQUE

FÉDÉRATION GÉNÉRALE  
DES FONCTIONNAIRES  
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



## COMPTE RENDU

Paris, le 5 avril 2024

# Entretien avec le conseiller du cabinet du ministre de l'Outremer

Une délégation de la FGF-FO a été reçue ce jeudi 4 avril 2024 par Guillaume VAILLE conseiller du cabinet du ministre de l'Outremer.

### La délégation de la FGF-FO était composée de :

- Christian GROLIER
- Thierry IVA
- Patrick GALENON, Secrétaire général de l'UD de Polynésie
- Ursula FOLK, Secrétaire générale adjointe de l'UD de la Guyane

Le conseiller nous a reçus à notre demande afin d'échanger sur le dossier ITR.

Christian GROLIER a rappelé l'historique de l'ITR et plus particulièrement l'engagement du Gouvernement de l'époque à proposer une solution pérenne pour les personnels concernés.

Ce nouveau dispositif par adhésion sur la base du volontariat adossé au RAFFP qui est un système par capitalisation n'est absolument pas la bonne solution.

Le seul point positif que nous avons noté, c'est l'engagement de l'État à faire en sorte qu'entre les cotisations et le nouveau dispositif, l'agent puisse bénéficier d'une pension de 4 000€ brut par an.

Nous avons à nouveau défendu la revendication que nous avons portée dans le cadre de cette réforme, atteindre les 75% de taux de remplacement en cotisant sur l'ensemble des composantes de la rémunération des personnels afin d'augmenter de manière significative leurs pensions.

De même, nous avons condamné l'exclusion de la zone océan Indien de ce nouveau dispositif, la Réunion et Mayotte.

Le conseiller a répondu que la cotisation sur l'ensemble de la rémunération pour le calcul de la pension civile et militaire n'était pas d'actualité, il souhaite dans un premier temps faire vivre le dispositif mais reste ouvert à discuter à plus long terme sur notre proposition. Par ailleurs, Le conseiller a quand même réclamé les simulations faites par les camarades de Polynésie sur une cotisation sur l'ensemble de la rémunération indexée pour un taux de remplacement de 75%.

L'exclusion de la zone océan Indien s'explique uniquement selon le conseiller par l'indice FISHER de l'INSEE sur l'écart du coût de la vie entre l'Hexagone et la zone de l'océan Indien qui serait en moyenne de 9%.

Nous avons récusé ses chiffres et lui avons également signifié qu'ils devaient être réactualisés au regard de ces dernières années d'inflations importantes. La réalité du terrain était tout autre et que ce manque à gagner allait non seulement pénaliser les futurs pensionnés mais aussi l'économie locale. Le cabinet est resté sur sa position d'exclusion et l'océan Indien restera donc sur le versement de l'ITR jusqu'à son extinction en 2028 sans aucune autre proposition comme le Gouvernement de l'époque s'y était engagé, c'est scandaleux !

La FGF-FO exhorte les camarades de l'océan Indien à s'engager dans un rapport de force en impliquant également les parlementaires locaux afin de débloquent cette situation inacceptable.

Il s'est aussi engagé à nous faire parvenir une FAQ sur le nouveau dispositif afin de mieux l'expliquer aux agents concernés et ainsi répondre aux multiples questions.

La FGF-FO ne lâchera rien sur ce dossier important pour les personnels de l'Outremer.